

LESCOUËT -JUGON

JUGON

SAINT-IGNEUC

Jugon les Lacs

50 *ans*

1973-2023

É D I T O R I A L

« **Faire commune** », c'est bien évidemment partager un lieu de vie, des endroits naturels ou aménagés, une architecture, des équipements, des édifices que l'on apprécie. C'est aussi prendre part à la construction d'un vivre ensemble, qui prend souvent racine dans ce qu'ont réalisé nos prédécesseurs et qui prépare l'avenir pour nos enfants.

« **Faire commune** », c'est participer au dynamisme de la collectivité développée aujourd'hui par ses habitants mais qui, souvent, trouve aussi sa source dans le passé.

« **Faire commune** », c'est donc posséder une histoire que nous n'avons pas nécessairement vécue, mais que nous connaissons plus ou moins car elle inspire toujours notre vie d'aujourd'hui.

Et c'est pour continuer de « **faire commune** », qu'en cette année du cinquantième anniversaire de la fusion de communes intervenue entre Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc, il nous est apparu important de se remémorer cette année 1973, qui constitue une période fondatrice pour Jugon-les-Lacs.

C'est parce qu'on connaît le passé, qu'on appréhende mieux le présent... Mais souvent le passé nous échappe !

Je vous souhaite une bonne et agréable lecture

Le maire, **Éric MOISAN**



Ambiance années 1973

Nous sommes sous l'ère Pompidolienne, **Georges Pompidou** ayant été élu Président de la République Française en juin 1969 pour 7 ans. Mais en 1973, il est beaucoup parlé de sa santé, sous le manteau évidemment, car évoquer ouvertement « le bon ou le mauvais état » du premier des Français ne se fait pas ! Il mourra en avril 1974.

La majorité civique est à 21 ans.

C'est la « **guerre froide** ». Le mur de Berlin et le Rideau de Fer séparent l'Europe entre les pays de l'Est sous influence soviétique et les pays de l'Ouest qui se regroupent progressivement au sein de la **Communauté Economique Européenne, la CEE**

Le vent révolutionnaire de mai 1968 souffle encore. En juin 1973, c'est l'occupation des locaux de l'**usine LIP à Besançon**. Ce mouvement social et l'expérience d'autogestion menée notamment par la jeune CFDT conduite sur place par Charles Piaget, sont soutenus par des dizaines de milliers de personnes à travers la France et l'Europe. Les ouvriers, menacés par la faillite de l'entreprise, occupent l'usine, vendent le stock de montres pour assurer leurs salaires. Une grande marche Lip réunit, dans Besançon, ville morte, plus de 100 000 manifestants, le 29 septembre 1973. La lutte durera jusqu'en 1976.

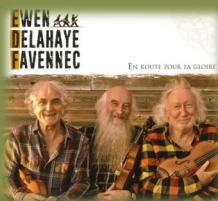
Le Danemark, l'Irlande et le Royaume Uni font leur entrée dans la CEE. Ils s'ajoutent aux six pays fondateurs de 1957 : l'Allemagne (à l'époque la République Fédérale d'Allemagne / RFA, ou Allemagne de l'ouest), la France, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. « L'Europe des Neuf » est formée pour 8 ans.

L'adhésion de ces nouveaux membres a été approuvée, en France, par un référendum qui, en avril 1972, a fait l'objet d'une importante bataille politique, la gauche notamment prônant l'abstention. Il est finalement approuvé à 68 %, mais avec 12 % de votes blancs et 40 % d'abstentions.

Le premier choc pétrolier, dans le contexte de la guerre du Kippour, à partir d'octobre 1973, ternira un peu cet élan, le prix du baril de pétrole quadruplant entre octobre 1973 et mars 1974.

« **Le mal breton** ». La Région vit une transformation profonde de son industrie, avec les difficultés rencontrées par ses anciennes grosses entreprises. Saint-Brieuc et les Côtes d'Armor sont particulièrement touchés, qu'il s'agisse des fonderies et usines métallurgiques qui ferment les unes après les autres (usines Tanvez à Guingamp, Usines et Aciéries de Sambre et Meuse à Saint-Brieuc, Les Forges et Laminoirs de Bretagne à Ploufragan, les Fonderies du Pas à Lanfains, Chaffoteaux et Maury), qu'il s'agisse des nombreuses entreprises du textile ou de l'habillement sur Saint-Brieuc et Guingamp, qu'il s'agisse de l'industrie du bois (usines Chalos à Saint-Brieuc). Les usines agro-alimentaires commencent à se développer, souvent impulsées par les coopératives agricoles, mais n'en sont véritablement qu'à leurs prémices. L'agriculture est en complète transformation et la disparition progressive des petites exploitations bien entamée. « **Le malaise paysan** » se traduit souvent par des manifestations d'ampleur rassemblant des milliers d'agriculteurs en colère et générant souvent des violences et dégâts importants.

Ambiance années 1973



Renaissance de la culture bretonne. L'apparition d'une véritable musique celtique, débarrassée du folklore, créative, aux accents rock et folk et ouverte sur le monde. Les illustrations sont nombreuses, mais citons les musiciens et chanteurs comme Glenmor, Alan Stivell qui fait renaître la harpe celtique, Gilles Servat, Serge Kerguiduff, Melaine Favennec, Patrick Ewen, Gérard Delahaye, le groupe Diaouled Ar Menez qui a donné naissance à de nombreux musiciens, les Tri Yann, Jean-Michel Caradec, Dan ar Braz qui accompagne Alan Stivell avant de voler de ses propres ailes, et bien d'autres. C'est l'éclatement des festou-noz, peu connus jusqu'alors en pays gallo et qui désormais s'y développent.

A Jugon, c'est la grande époque de la Rosargue qui rassemble de nombreux jeunes, voire très jeunes musiciens et danseurs.

En réalité, ce début des années 1970, c'est l'affirmation de la nouvelle génération d'après-guerre, nombreuse et désireuse de changer de mode de vie.



A LA RADIO ET DANS LES BALS :

« La petite fille 73 » de C. Jérôme et « La maladie d'amour » de Michel Sardou, « Les gondoles à Venise » de Sheila et Ringo, « Paroles Paroles » de Dalida, « Si on chantait » de Julien Clerc, « Fais comme l'oiseau » de Michel Fugain sont les tubes de l'été. Mais c'est aussi en 1973 que sort « Loguivy de la Mer », la chanson phare de François Budet, le chanteur costarmoricain.



LA MODE –

Un éternel recommencement.

Les pantalons « patt'def » et les couleurs criardes se portaient au quotidien tout comme aujourd'hui !

Les différents mouvements sociaux rencontrent assez aisément la sympathie des Bretons, jeunes et moins jeunes, car ils ont vécu, un an avant, au printemps 1972, des événements similaires à Saint-Brieuc, avec **la grève du Joint Français**. Celle-ci a mobilisé la solidarité active et financière de toute la Bretagne, tous bords confondus, en faveur des 1000 salariés de l'entreprise. La CFDT, animée par Jean Le Faucheur, mais appuyée par la CGT avec Yann Daniel, constituait le fer de lance du conflit. Les jeunes du secteur de Jugon ne furent pas les derniers à animer des actions de soutien aux grévistes.



UNE ANNÉE À LA MÉTÉO CHAOTIQUE

4 juillet 1973 : un orage spectaculaire inonde le centre ville de St Briec, les torrents qui dévalent emportent des voitures et noient 2 personnes. Le Gouët, fleuve d'habitude si paisible, se transforme en torrent de boue.

Les fortes pluies touchent une bonne partie du département des Côtes d'Armor, puisqu'on relève souvent entre 30 et 50mm. La palme revient à Bréhand (124mm), Plaintel (83 mm) et Ploufragan (53mm).

Du 11 au 18 août 1973 : les températures dépassent partout les 30°, on atteint 37° à Toulouse, 35° à Bordeaux, 34° à Tours et 33° à Paris.

Début septembre 1973 : les fortes chaleurs reviennent et la sécheresse qui débute en Bretagne quelques mois auparavant, s'accroît. Elles concernent plus généralement toute la moitié nord.

SAINT-BRIEUC RAVAGÉE PAR UN FLEUVE DE BOUE



SUR LE PETIT ÉCRAN

Il n'y a que 3 chaînes : TF1, Antenne 2 et FR3.

Le Grand Échiquier, Les femmes aussi, Cadet Rousselle, Au théâtre ce soir, Les dossiers de l'écran, Entrez sans frapper, Alain Decaux raconte, le Ciné-Club du dimanche soir. Évoquons aussi les noms de célèbres présentateurs des JT de la 1ère chaîne de l'époque : Léon Zitrone, Jean-Pierre Berthet, Bernard Volker, Claude Guillaumin, Patrice Duhamel...



Premières diffusions américaines des Feux de l'Amour et de L'homme qui valait 3 milliards.

AU CINÉMA

Louis de Funès fait un tabac dans les Aventures de Rabbi Jacob et Jean-Paul Belmondo dans Le Magnifique. Et on peut se faire peur avec l'Exorciste, Soleil Vert ou Papillon.

Les « Paysans du Larzac » poursuivent la défense de leur Causse contre le projet gouvernemental d'extension du camp militaire. La marche sur le Larzac organisée entre autres par Bernard Lambert qui fondera, plus tard, le mouvement des « Paysans travailleurs », puis la « Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans », rassemble en août 1973, au lieu-dit *Rajal del Gorp* (« Source du Corbeau » en occitan rouergat) 100 000 personnes venues de France et d'Europe. On parle alors de « la coalition des prêtres et des maoïstes », car le mouvement est effectivement soutenu par l'église catholique et par de très nombreuses organisations de gauche et d'extrême gauche. Ce sera l'occasion pour Bernard Lambert de déclarer : « *Jamais plus les paysans ne seront des Versaillais. C'est pourquoi nous sommes ici pour fêter le mariage des Lip et du Larzac.* » C'est la convergence des luttes. Cette contestation du Larzac durera jusqu'à l'abandon du projet d'extension du camp militaire par le nouveau Président de la République, François Mitterrand en 1981.

LARZAC 73



« Pour éviter la mort, »

« Pour éviter la mort, le mystère de la trinité ».

C'est le titre que donnait le journaliste Alain Machefer à deux articles qu'il faisait paraître dans le journal Ouest-France du 17-18 et 19 mars, à la veille de la fusion de Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc. Il résumait ainsi l'opinion unanime des trois maires et du conseiller général, mais aussi celle de la très grande majorité de la population : pour survivre, une seule solution, s'unir !

En 1970, deux ans après les événements de mai 1968, les premiers baby-boomers ont entre 20 et 25 ans. Ils viennent d'entrer sur le marché du travail ou terminent leurs études supérieures à Rennes ou dans d'autres écoles et IUT. Ils reviennent pour le week-end et les vacances dans leur commune qu'ils affectionnent. « La Jugonnaise », qui rassemble aussi des joueurs de Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc, vit des heures de gloire. Les commerces et entreprises artisanales demeurent nombreuses, même si certains s'interrogent sur leur devenir.

C'est précisément le maintien de cette vitalité économique et de son rôle de pôle de services qui pose problème à **Jugon**. La commune, enserrée dans ses étroites frontières, n'a ni l'espace disponible, ni les moyens financiers nécessaires pour mener le moindre projet de lotissement ou de zone d'activités. Elle n'est plus en mesure, seule, de maintenir le niveau de services attendu d'une petite ville, et risque de devenir un bourg quelconque en difficulté, avec sa population de **415 habitants vieillissante, concentrée sur 107 hectares** dont 100 hectares d'étang et zones humides. Cette problématique de Jugon est très largement partagée par les élus de **Lescouët-Jugon qui compte 522 habitants répartis sur 1 300 hectares** et de **Saint-Igneuc avec ses 480 habitants et 1 207 hectares**. L'idée de la fusion de communes fait déjà l'objet de discussions au sein des assemblées communales.

Le renouvellement des conseils municipaux de mars 1971, reconduit pratiquement les mêmes municipalités :

- **Pierre Josse**, en poste depuis 1963, est renouvelé en sa qualité de maire de Jugon
- pour Lescouët-Jugon, un petit changement avec **Joseph Leboucher** qui devient maire en remplacement de son père, Francis Leboucher, en poste depuis 1959, et qui ne se représentait pas
- **Jean Orveillon**, maire de Saint-Igneuc depuis 1959, est reconduit dans ses fonctions.

Comme le hasard fait bien les choses, voilà que 4 mois après les élections, le 16 juillet 1971, paraît une nouvelle loi facilitant les fusions et les regroupements de communes. C'est d'autant plus une opportunité que ce texte attribue des aides financières importantes aux collectivités fusionnées. En outre la loi inscrit les fusions de communes dans une procédure globale au niveau départemental, conduite à l'initiative du préfet. Se reposer sur cette procédure menée par l'Etat, permet aux maires qui prendraient l'initiative d'une fusion de ne pas trop se mettre en avant et de ne pas apparaître comme « celui ou ceux qui veu(len)t manger les autres ».

C'est dans ce nouveau contexte que les élus relancent leurs réflexions en y intégrant la commune de **Dolo (513 habitants sur 1 188 hectares)** dont la municipalité est emmenée par **André Rozé**. La conclusion de l'article du maire de Saint-Igneuc pour présenter la nouvelle loi dans le bulletin municipal n° 150 d'octobre 1971, résume bien l'état d'esprit de l'époque. « Si l'on regarde le découpage géographique du canton, dit-il, on s'aperçoit que les communes de Jugon, Dolo, Lescouët et Saint-Igneuc forment un groupe qu'il est difficile de dissocier. L'éventualité d'une fusion de ces 4 communes donnerait une entité de 2 000 habitants pour une superficie de 3 802 hectares, ce qui correspond à peine à la commune de Pléné-Jugon (population : 2 561 habitants, 6 136 hectares de superficie). Comme vous pouvez en juger, ce ne serait encore qu'une commune rurale très moyenne ». Ce bulletin d'information de Saint-Igneuc sera adressé aux maires des trois autres communes de Jugon, Dolo et Lescouët-Jugon.

En 1972 des discussions sont engagées entre les maires et avec la population. Des délégués désignés par les conseils municipaux des 4 communes se rencontrent pour examiner les conditions de la fusion. Ces échanges se concluent par un accord des quatre conseils municipaux pour fusionner sous la forme de « communes associées ».



Il faut en effet préciser que la loi de juillet 1971 prévoyait deux types de regroupement communal différents :

- **la fusion pure et simple** où les communes disparaissent complètement au profit d'une nouvelle commune se substituant entièrement aux anciennes,
- **ou bien l'association** dans le cadre de laquelle les anciennes communes gardent certaines prérogatives : sectionnement électoral avec élection de conseillers municipaux propres à la section, maire délégué, annexe de la mairie, section du centre communal d'action sociale, possibilité d'une commission consultative spécifique à l'ancienne commune...

Dans un premier temps Jugon, Dolo, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc se sont donc mis d'accord pour bénéficier de l'association de communes.

le mystère de la trinité »

Cependant, le plan départemental de regroupement arrêté par le Préfet des Côtes-du-Nord, après consultation d'une commission spécifique d'élus et du Conseil général, à la fin de l'année 1972, propose que ce soit la fusion pure et simple qui s'applique aux 4 communes concernées dont les assemblées communales doivent à nouveau être consultées.

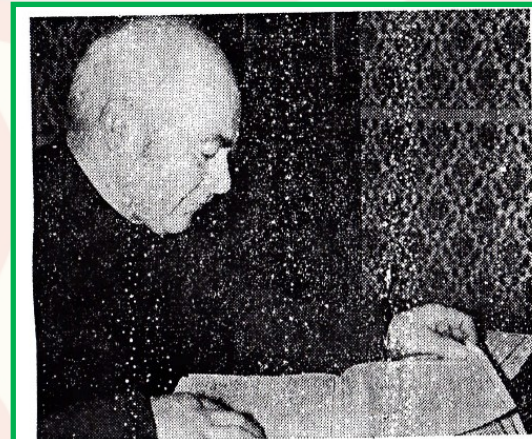
La question est donc réexaminée par les conseils municipaux fin 1972 et début de 1973. Dolo refuse alors la fusion. **Ce sont finalement les seules communes de Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc qui décident d'unir leur destin.** Les trois conseils municipaux retiennent la fusion pure et simple, à compter du 1^{er} mars 1973, fixe le siège de la nouvelle commune à Jugon tout en conservant des annexes de la mairie à Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc.



M. Leboucher, maire de Lescouët, après son père : ses enfants ne le seroient pas...

Se pose alors la question du nom de la nouvelle commune. Or le barrage construit sur la rivière l'Arguenon, à La Ville-Hatte entre Pléven et Plorec, a été précisément inauguré début 1973. Il forme une vaste retenue d'eau sur plus de 10 kilomètres, dont une partie importante est située sur la nouvelle commune de Jugon, entre Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc. Comme il n'est question pour personne d'abandonner le nom de Jugon, mais qu'il faut malgré tout montrer qu'il y a création d'une nouvelle commune et que l'un des grands atouts du secteur est le tourisme, un accord se fait très rapidement autour du nom de « Jugon-les-Lacs », proposé par un conseiller municipal de Jugon, René Labbé, appellation jugée attrayante sur le plan touristique.

La fusion des trois communes est alors prononcée par arrêté préfectoral, à compter du 1^{er} avril 1973. Et précisément ce jour-là, en présence du Sous-Préfet de Dinan, M. Dallier, les 35 conseillers municipaux des trois anciennes communes, qui resteront en fonction jusqu'aux élections municipales de 1977, se réunissent pour élire le nouveau maire. Les trois anciennes municipalités se sont mises d'accord pour que le poste de maire de Jugon-les-Lacs revienne au conseiller général du canton, **Fernand Hamon**, élu à cette fonction en 1967 et aussi adjoint au maire de Saint-Igneuc. Après avoir désigné le premier édile, le conseil municipal élit ensuite un adjoint en la personne de **Henri Fouéré**, précédemment adjoint de Jugon. Deux des anciennes communes étant représentées



M. Orveillon, maire de Saint-Igneuc : « Si nous ne voulions pas mourir... »

dans la municipalité, il est souhaitable que la troisième le soit aussi et pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint supplémentaire, ce que fait le Conseil municipal, qui décide en outre de créer deux postes d'adjoint spéciaux, l'un pour Lescouët-Jugon et l'autre pour Saint-Igneuc. Lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril 1973, **Bernard Guérin** de Lescouët-Jugon est élu 2^{ème} adjoint de Jugon-les-Lacs et **Joseph Leboucher** ainsi que **Jean Orveillon**, les deux maires de Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc, sont élus adjoints spéciaux pour leur ancienne commune.

Dès la municipalité installée, le maire de Dolo, André Rozé, écrit une lettre au maire de Jugon-les-Lacs, pour demander l'association de la commune de Dolo avec celle de Jugon-les-Lacs à compter du 1^{er} janvier 1974. Par délibération du 4 mai 1973, le conseil municipal de Jugon-les-Lacs, par 27 voix, 1 abstention et un vote contre, se déclare favorable à une fusion avec Dolo, **à condition que ce soit une fusion simple.** Les rencontres et discussions alors engagées sur cette base ne feront pas évoluer les positions de chacune des parties et la situation en restera là jusqu'en 2016.

Et c'est ainsi constitués que la municipalité et le conseil municipal de Jugon-les-Lacs, profitant des subventions accordées par l'Etat, vont engager les investissements importants qui permettront à la commune de se relancer : terrain de camping, salle des fêtes, zone d'activités, lotissements, travaux aux écoles, assainissement, etc...



M. Hamon, le conseiller général, principal artisan de cette fusion : « Au travail, maintenant »

Le nouveau conseil municipal

Les conseillers municipaux de la nouvelle commune

liste publiée dans le Bulletin municipal d'informations d'avril 1973

Nous vous indiquons ci-après la liste des Conseillers Municipaux de la nouvelle commune de JUGON-LES-LACS :

| Nom et Prénom | Date de naissance | Profession | Adresse |
|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------|
| <u>1) Section de JUGON :</u> | | | |
| JOSSE Pierre | 1 janvier 1908 | Retraité | Route Nationale |
| FOUERE Henri | 24 novembre 1930 | Minotier | Les Eventails |
| LECLAIRE Lucien | 29 octobre 1906 | Retraité | Rue de l'Eglise |
| GAULTIER Dominique | 3 août 1943 | Médecin | |
| LEMGINE Edouard | 12 octobre 1908 | Commerçant | Place de la Mairie |
| SAVIN Pierre | 27 juin 1911 | Menuisier | Rue du Four |
| LEBRANCHU Maurice | 7 mars 1949 | Etudiant | Place de la Mairie |
| GOUYA Emile | 14 mai 1938 | Cultivateur | Bourgneuf |
| BITEL Emmanuel | 4 mars 1927 | Garagiste | Route Nationale |
| Mme DUMAINE Simone | 8 août 1915 | Sans Profession | Rue de l'Eglise |
| LABBE René | 29 mars 1918 | Electricien | Route Nationale |
| <u>2) Section de LESCOUET-JUGON :</u> | | | |
| LEBOUCHER Joseph | 4 mai 1936 | Cultivateur | la Tremblais |
| GUERIN Bernard | 21 avril 1930 | Cultivateur | Parga |
| PELTAIS Yves | 2 décembre 1936 | Agent du Trésor | Bout de la Ville |
| VITEL Daniel | 12 décembre 1941 | Cultivateur | La Chapelle |
| MORLEC Marcel | 3 janvier 1923 | Menuisier | La Bruyère |
| SOHIER André | 11 juillet 1929 | Cultivateur | La Bournais |
| GOUYA Jean | 5 août 1934 | Cultivateur | Le Patouillet |
| GUERIN Roger | 31 octobre 1935 | Plombier | Lion d'Or |
| DESCHAMPS Francis | 11 novembre 1924 | Agent de travaux | La Couaille |
| ALLEE Emmanuel | 11 avril 1925 | Cultivateur | Fontimeu |
| GOUYA Denis | 21 février 1923 | Cultivateur | Temple d'en Haut |
| HUE Marcel | 23 mars 1923 | Cultivateur | La Biliais |
| OREAL Elie | 28 août 1928 | Cultivateur | Trévra |
| <u>3) Section de SAINT - IGNEUC :</u> | | | |
| ORVEILLON Jean | 2 juin 1921 | Cultivateur | Ville Helle |
| HAMON Fernand | 4 mars 1924 | Inséminateur | La Mare |
| HAQUIN Lucien | 24 juin 1920 | Cultivateur | Bélêtre |
| CARFANTAN Jean | 24 juillet 1910 | Retraité | Petit Carua |
| HAMON Maurice | 5 septembre 1924 | Cultivateur | Le Bourg |
| SAVE Ange-Marie | 2 décembre 1924 | Cultivateur | La Brousse |
| BERTRAND Jean | 31 août 1928 | Menuisier | le Bourg |
| KOWTUN Jean | 17 février 1923 | Chef Exploitation carrière | la Marette |
| FROMONT Louis | 17 juillet 1920 | Cultivateur | Croix Julot |
| PIAN Claude | 3 mai 1936 | Cultivateur | Ville Guillaume |
| LAMIRE Louis | 2 juillet 1930 | Cultivateur | la Touche |

Une municipalité nouvelle pour une commune nouvelle :
M. Fernand HAMON, conseiller général
est élu maire de Jugon-les-Lacs

(Lire en « Chronique départementale »)



M. Fernand Hamon (debout), conseiller général et nouveau maire de Jugon-les-Lacs, entouré ici de M. Dallicq, sous-préfet de Dinan, et de ses deux nouveaux adjoints : MM. Henri Fouere et Bernard Guérin.

— 2 AVRIL 1973 —

DINAN

Le nouveau conseil municipal et la nouvelle municipalité de Jugon-les-Lacs, à partir du 24 mars 1977

A partir des élections de 1977, le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs, reprend une forme normale et le nombre des conseillers municipaux tombe de 35 à 13.

La municipalité est la suivante :

- Fernand HAMON, maire
- Henri FOUÉRIÉ, 1^{er} adjoint
- Pierre BAUDET, 2^{ème} adjoint
- Bernard GUERIN, adjoint spécial pour Lescouët-Jugon
- Jean ORVEILLON, adjoint spécial pour Saint-Igneuc

Nouvelles brèves parues dans le bulletin municipal d'informations de Jugon-les-Lacs

Juin 1973 :

- « C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'installation d'un Médecin à Jugon-les-Lacs, le **Docteur Copin**. Son cabinet de consultation, situé en face de l'hôtel Diveu, sera ouvert à partir du lundi 18 juin 1973. Son numéro de téléphone est le 143 à Jugon ». Il faut rappeler qu'il n'y avait plus de médecin à Jugon depuis de longues années !
- « Un vin d'honneur sera organisé, le 8 juillet 1973, à l'occasion de la venue à Jugon des « Gilles de Belgique » ; le comité de la fête des Fleurs est chargé de l'organisation de ce vin d'honneur. »
- « Assemblée Générale annuelle de « La Jugonnaise » (section Football), à la Mairie de Jugon-les-Lacs, le 30 juin 1973, à 21 heures. Tous les joueurs, dirigeants et sympathisants de « La Jugonnaise » sont invités à participer à cette importante réunion. La signature des licences aura lieu au cours de cette réunion. Le président : Jean Kowtun. »

Septembre 1973 :

« Un vin d'honneur sera organisé le 13 septembre 1973, pour la nomination de l'abbé Brajeul, déjà recteur de Jugon et Lescouët-Jugon, comme recteur de Saint-Igneuc. »

Aout 1973 :

« Après l'installation du Docteur Copin (tél. 1-43 à Jugon), nous avons le plaisir de vous annoncer l'installation de **M. Gillet**, rue du Four à Jugon-les-Lacs, dans ses fonctions de Taxi-ambulancier. Son numéro de téléphone est le 150 à Jugon. »

Des commerçants et

POUR TOUS VOS BOVINS
une seule marque d'aliments :
**PRODHOMME-
GUYOMARC'H**
Distributeur :
Laiterie Nouvelle de l'Arguenon
CREHEN
22130 PLANCOET - Tél. 27.13.03

QUINCAILLERIE — SERRURERIE
CADEAUX
Serge MORIN
Tél. 1.21 JUGON-LES-LACS

RADIO - TÉLÉVISION - ÉLECTROMÉNAGER
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE - Lustrerie - Disques
J. - P. MORVAN
A votre service
Tél. 1.74 JUGON-LES-LACS

Nationale 176, sur votre route, un **RELAIS**
Hôtel de la Grande Fontaine *
JUGON-LES-LACS (Côtes-du-Nord)
Tél. 1.29
Maurice DIVEU

MENUISERIE — MEUBLES
Pierre SAVIN
Rue du Four
JUGON-LES-LACS Tél. 1.45

5,25 % NET D'IMPÔT
sur votre Livret d'Épargne
Votre argent disponible à tout moment — Un livret pour chaque membre de la famille

**CRÉDIT MUTUEL
DE BRETAGNE**
Tél. 1.53 JUGON-LES-LACS

CONFECTION — BONNETERIE

Maison GIRAUD
Rue Saint-Etienne
Tél. 1.92 JUGON-LES-LACS

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - VOLAILLES
Pierre DESNOS
Place de la Mairie
Tél. 1.38 JUGON-LES-LACS

FRUITS ET LÉGUMES
Maison ROPERS
Place de la Mairie
JUGON - LES - LACS

BAZAR — JOURNAUX
Marie-Antoinette DURAND
Place de la Mairie
JUGON - LES - LACS

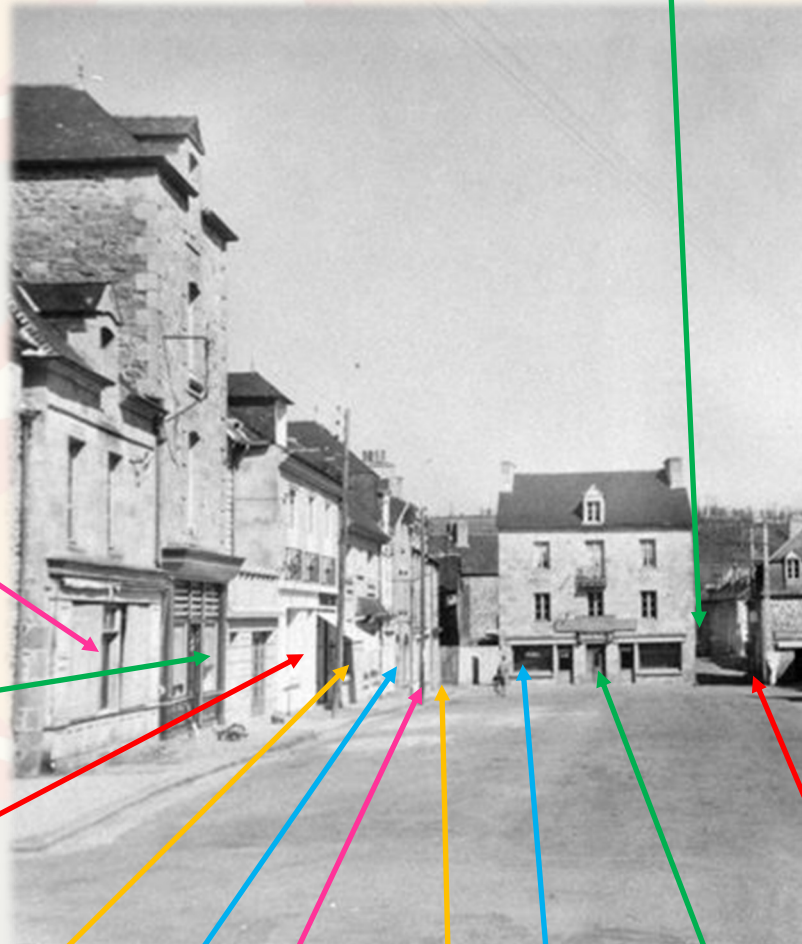
Café des Sports
MACHINES A CAFÉ CONTI - Jeux de boules
André MOISAN
Rue du Four JUGON-LES-LACS

TRAYEUSES - SALLE DE TRAITE
Transfert DIABOLO-MANUS
Équipement d'étables —
Évacuateur MAURY

AILLET Jean
Rue de Clisson
Tél. 1.76 JUGON-LES-LACS

PLACE DU MARTRAY

Vêtements lingerie
Mme GIRAUD



Chaussures
Francis DESRIAC

Boucherie
Jean BESNARD

Mercerie
Mme LEBRANCHU

Bar/Tabac
Mme KOWTUN

Bazar
Mme DURAND

Chaussures
Edouard LEMOINE

Coiffeur
Hommes
M. YVENAT

Plombier
J AUTISSI

Meubles
Pierre SAVIN

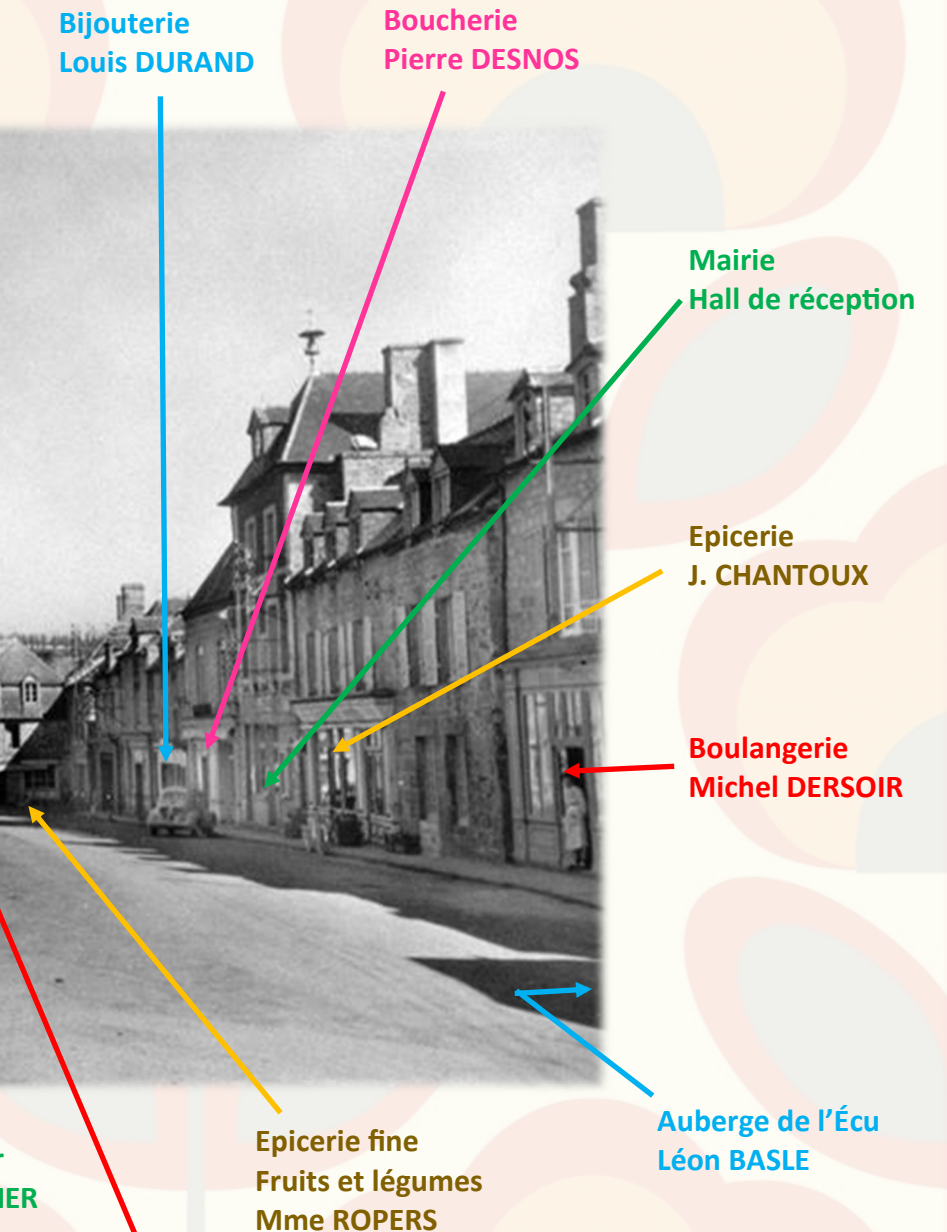
RUE DE PENTHIÈVRE / RUE ST ETIENNE

- Bourellier, décoration tapisserie et tissus Mr et Mme HALLOUET
- Charcuterie traiteur COQUEMONT
- CRAMPOUZ MAD (Le Pacha aujourd'hui)
- Garage et station service BITEL
- Sabotier M. MORIN
- café MME LÉVÈQUE
- Electricien René LABBÉ
- Commerce de bestiaux Charles LECLERC
- Peintre Robert PUEL
- Station ESSO Quincaillerie Jean LELHERISSE

RUE DES FORGES / RUE D...

- Cordonnerie M. DESRIAC père
- Commerce de vêtements Mr...
- Pharmacie Mme ROBIEUX et...
- ROBIEUX
- Quincaillerie Serrurerie Serg...
- Plomberie Roger GUÉRIN
- Vétérinaire M. BOURGET
- Electroménager TV Electricit...
- La Grande Fontaine Maurice
- Le dépôt de charbon M. DES...

artisans de 1973



Bijouterie
Louis DURAND

Boucherie
Pierre DESNOS

Mairie
Hall de réception

Epicerie
J. CHANTOUX

Boulangerie
Michel DERSOIR

Epicerie fine
Fruits et légumes
Mme ROPERS

Auberge de l'Écu
Léon BASLE

Boulangerie
Paul BROUAZIN

E POUDOUVRE

me GUITTON
t le Cabinet du Dr
MORIN

é JP MORVAN
DIVEU
RIAC ...

RUE DU FOUR

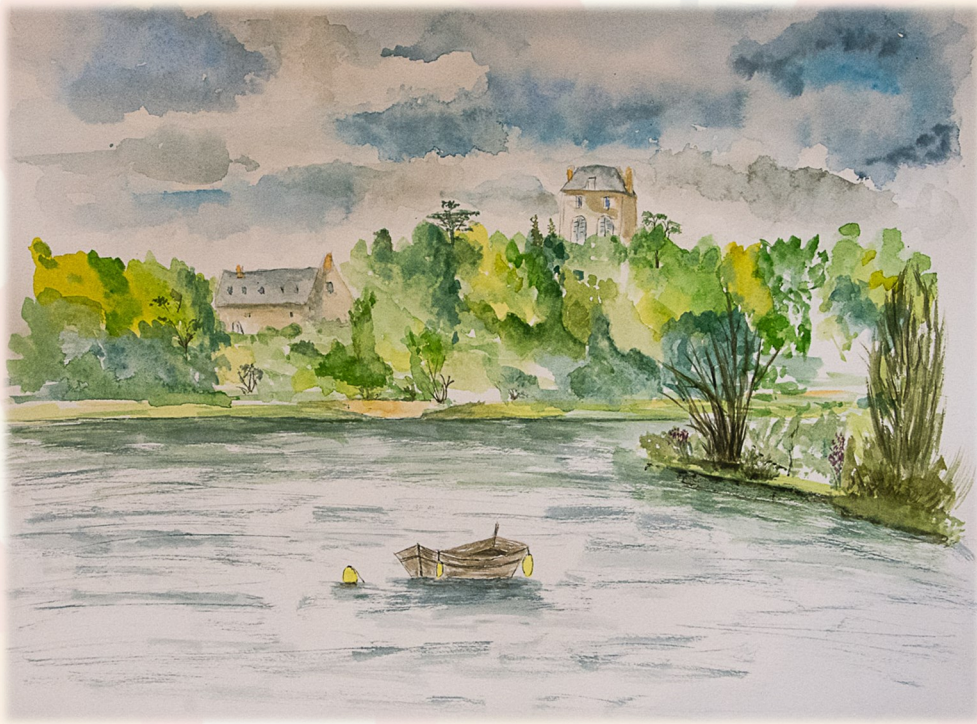
- Economique des dames SAVIN
- Menuisier Pierre SAVIN
- L'hôtel des 3 canards
- Café des sports André MOISAN
- Café DIRIDOLLOU , marchand de vélos et cyclomoteur, réparation.
- Commerce de cochons Mme LEHÉRISSÉ

PETITE CHAUSSÉE

- Commerce de graines Emile PUEL

| | |
|--|---|
| PRIMEURS - CONFISERIE Boissons à emporter Maison ROPERS Place de la Mairie — JUGON | STATION-SERVICE SHELL Essence - Huile - Pneus BITEL Emmanuel Route Nationale — JUGON |
| Tôlerie - Peinture automobile Réparations toutes marques LE BOUÉDEC Jean-Louis JUGON | GRAINETERIE PRODUITS DU SOL PUEL Emile JUGON Téléphone 108 |
| CHAUSSURES — CONFECTION Réparations LEMOINE Edouard Place de la Mairie — JUGON | CHARCUTERIE - RÔTISSERIE Plats cuisinés A. COQUEMONT Route Nationale - JUGON - Tél. 131 |
| BOUCHERIE - CHARCUTERIE Volailles BESNARD Jean Place de la Mairie — JUGON Tél. 136 | Garage GUILLAUME Jean AUTOS — TRACTEURS MÉCANIQUE GÉNÉRALE — Gare de PLÉNÉE-JUGON — |
| Quincaillerie "SPES" Serrurerie - Souvenirs MORIN Serge Téléphone 121 — JUGON | BOULANGERIE - PATISSERIE Glaces BROUAZIN Paul Rue St-Étienne - Tél. 180 - JUGON |
| CAFÉ — TABAC Cycles et Cyclos Vente et réparations DIRIDOLLOU Francis JUGON | CONFECTION - BONNETERIE Mercerie - Lingerie - Layette Laines SOFIL Vêtements F. GIRAUD JUGON |
| ALIMENTATION GÉNÉRALE Libre-service "éGé" J. CHANTOUX Place de la Mairie — JUGON | Entreprise TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS Tous terrassements Y. PETIT Téléphone 156 — JUGON |
| Près du lac... sa table et son confort HÔTEL DE L'ÉCU L. BASLÉ Place de la Mairie — JUGON | BOULANGERIE - PATISSERIE Spécialités de Baptêmes DERSOIR Michel Place de la Mairie — JUGON |
| CRAMPOUZ-MAD Crêperie - Restaurant - Hôtel Tout confort - Cadre rustique Grillade feu de bois Téléphone 152 — JUGON | HORLOGER BIJOUTIER DURAND Louis BROONS - JUGON |
| TAPISSERIE - RIDEAUX TENTURE - MOQUETTE HALLOUËT Roger Téléphone 170 — JUGON | PEINTURE - VITRERIE — Papiers peints — PUEL Robert Rue de l'Eglise — JUGON |
| OUTILS A DÉCOUPER Tourage - Fraisage Ets TOURNAFOL & Fils Tél. 144 — JUGON | MAROQUINERIE - PAPETERIE Articles Cadeaux - Souvenirs — Journaux — Mademoiselle DURAND Place de la Mairie — JUGON |
| Garage BITEL Edouard Réparations toutes marques Dépannage rapide Téléphone 117 — JUGON | Au Rendez-vous des Pêcheurs... Madame COLAS CAFÉ — CAFÉ — JUGON — |
| ENTREPRISE DE PEINTURE Vitrerie - Papiers peints — Décoration — GUICHET Henri JUGON | STATION "ESSO" QUINCAILLERIE LE HÉRISSE Jean Machines agricoles Téléphone 146 — JUGON |
| Une bonne adresse... Chaussures DESRIAC Francis Place de la Mairie — JUGON Tél. 159 | CYCLES ET MOTOS Station-Service "MOBYLETTE" Armes et Munitions REBOURS Jean JUGON — JUGON |

Une préoccupation : l'acquisition de l'étang de Jugon



L'acquisition de l'étang par la commune ou une autre structure publique est un sujet de préoccupation pour les élus de Jugon depuis déjà quelques temps. L'étang est en effet la propriété de Monsieur Maurice de Lorge-riil, qui cherche en réalité à le vendre. Diverses informations non vérifiées, et probablement bien orchestrées, circulent : des entreprises seraient intéressées par l'extraction de sable provenant de l'étang. Ce type d'exploitation ne peut pas être admis par Jugon-les-Lacs dont l'attractivité touristique dépend des activités halieutiques, nautiques et de loisirs, exercées sur le lac.

Le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs, qui décide, le 29 juin 1973, d'acquérir pour 220 000 francs, les anciens bâtiments de l'école de voile, construits par la Fédération des Œuvres laïques, en bordure du lac, sur l'emplacement de la piscine actuelle, est tout à fait conscient que, pour développer les activités sur le plan d'eau, il est indispensable que celui-ci devienne propriété publique. Mais les prétentions du propriétaire vendeur paraissent, au moins dans un premier temps, démesurées au regard des engagements financiers que la commune se sent capable de tenir. Et, il lui faut faire des priorités.

Ce n'est donc que le 6 septembre 1974 que l'assemblée communale, officiellement, prend une délibération souhaitant que l'acquisition de l'étang de Jugon, pour lequel une promesse de vente a été signée avec un particulier, soit déclarée d'utilité publique. Elle demande que cet étang devienne la propriété d'une collectivité publique, quelle qu'elle soit, département, Syndicat d'ad-

duction d'eau, syndicat de communes, Jugon-les-Lacs acceptant de faire partie d'un syndicat qui serait constitué pour porter cette acquisition, mais ne pouvant, à elle seule, réaliser l'opération.

Le conseil municipal renouvelle son souhait par délibération du 17 janvier 1975, s'opposant fermement au projet d'extraction de sable envisagé par le propriétaire de l'étang. Finalement, le 11 juillet 1975, l'assemblée communale se décide à faire l'acquisition de l'étang et à solliciter pour son financement une subvention du Ministère de la Qualité de la Vie. La procédure étant lancée, le Conseil municipal confirme, le 27 décembre 1978, sa volonté d'acheter l'étang pour le prix de 800 000 francs, l'acquisition proprement dite étant réalisée en mars 1979.

La Communauté de communes Arguenon Hunaudaye, créée en 2012 et regroupant les 6 communes de Dolo, Jugon-les-Lacs, Plédéliac, Plénée-Jugon, Plestan et Tramin, intégrera le lac de Jugon dans le patrimoine communautaire au titre de sa compétence économique et touristique. La Communauté de communes Arguenon Hunaudaye ayant rejoint, en 2017, la communauté de communes de Lamballe Terre et Mer, puis en 2019, la Communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer, le lac de Jugon est aujourd'hui propriété de cette dernière.

Pas d'Hôtel Sevoy pour les secrétaires de mairie, quelques travaux à la mairie suffisent !



Le 10 avril 1973, la commission des travaux de Jugon-les-Lacs, accompagnée de Maître Lefeuvre, notaire à Jugon, visite la maison SEVOY, dans la perspective éventuelle de l'acheter et d'y installer la mairie.

Etant donné l'importance des travaux à réaliser, la commission donne un avis défavorable à l'acquisition de ce bâtiment, d'autant plus que celui-ci n'est pas classé, et ne peut donc pas bénéficier d'une subvention du ministère des Affaires Culturelles pour sa restauration.

La municipalité suivante, ayant appris qu'une subvention de 60 000 francs serait éventuellement possible s'intéressera de nouveau à l'immeuble. Mais, le 14 avril 1978, par 7 voix contre 5, l'assemblée communale décide finalement de ne pas acheter la maison SEVOY, dont le prix reste trop élevé.

En août 1973, le Conseil municipal décide de procéder à un simple réaménagement des locaux de la mairie installée à l'époque dans le bâtiment aujourd'hui occupé par le Crédit Mutuel de Bretagne, au centre de la Place du Martray. Un bureau pour le maire à l'étage, le bureau du cadastre et le bureau des permanences au rez-de chaussée suffiront dans un premier temps. D'autres aménagements seront réalisés plus tard avec création de bureaux supplémentaires, réfection de la salle de réunion et redistribution des pièces du rez-de chaussée et de l'étage.

Les secrétaires continuent de faire des permanences dans les anciennes mairies de Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc. Cela perdurera pendant une bonne dizaine d'années. Ces agents communaux qui, tout en assurant le secrétariat proprement dit de la mairie, apportent leur aide aux habitants de la commune pour toutes leurs démarches administratives, sont particulièrement appréciés de la population. Il s'agit de :

- **Jean Carfantan**, secrétaire de mairie intercommunal de Saint-Igneuc et Tramain, dont le poste est géré par le « Syndicat des communes », devenu depuis le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor.
- **Yvonne Fouler**, ancienne secrétaire de mairie de Lescouët-Jugon
- **Joseph Gabillard**, ancien secrétaire de mairie de Jugon

Après le décès de Joseph Gabillard, en mai 1979, il est mis fin au secrétariat intercommunal partagé avec Tramain et Jean Carfantan devient secrétaire de mairie à plein temps de Jugon-les-Lacs, comme l'est déjà sa collègue, Yvonne Fouler.

Après sa retraite, Jean Carfantan sera conseiller municipal en 1995, puis adjoint en 2001.

Ce n'est qu'en septembre 1987 que la nouvelle mairie ouvrira ses portes dans l'immeuble situé au bas de la Place du Martray et acquis 7 ans auparavant, de Melle Puel de Lamballe, pour le prix de 210 000 francs. Le montant des travaux réalisés en 1986 et 1987, s'élèvera à 1 515 000 francs. L'ancienne mairie sera vendue au Crédit Mutuel de Bretagne en 1988.



Réorganisation des écoles publiques

En 1973, Jugon-les Lacs dispose de **trois écoles publiques et de deux écoles privées**.

- Ecole publique de Jugon (des garçons) située sur la Petite Chaussée
- Ecole Publique de Lescouët-Jugon située au bourg de Lescouët
- Ecole publique de Saint-Igneuc, à l'entrée du bourg (croisement de la Grande Rue et de la rue du Parc)
- Ecole privée de Jugon (des filles) , sur les hauteurs de La Marette
- Ecole privée de Saint-Igneuc au bourg



Dès le début de leur mandat, les élus de Jugon-les-Lacs prennent plusieurs décisions en faveur des écoles :

- Construction d'un mur de soutènement pour conforter la digue de la Petite Chaussée sur laquelle sont implantés l'école publique et le bâtiment servant de logement au directeur de l'école
- Installation du chauffage central à l'école publique de Jugon
- Grosses réparations au groupe scolaire de Lescouët-Jugon et aménagement d'une cantine.

Le 17 septembre 1973, par 15 voix pour, 10 voix contre et 3 bulletins nuls, le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs décide de supprimer l'école publique de Saint-Igneuc qui n'avait plus qu'une classe, de créer une nouvelle classe à Jugon, ce qui nécessite de nouveaux travaux à l'école publique de la Petite Chaussée, pour un montant de 69 000 francs. Il est aussi décidé la création d'un ramassage scolaire pour emmener les enfants de Saint-Igneuc à Jugon.

Des discussions sont engagées avec les deux écoles privées de Jugon et Saint-Igneuc pour le renouvellement des conventions d'association, ce qui sera effectif en mars 1974.

Les décisions d'acquérir les terrains nécessaires aux Liseux, pour la construction d'un nouveau groupe scolaire n'interviendront que fin 1974 et début 1975. La construction sera réalisée rapidement et en mai 1977, le Conseil municipal décide de vendre l'école de Saint-Igneuc et le logement de l'école de Jugon.

C'est à la rentrée scolaire de septembre 1991 que l'école publique de Lescouët-Jugon sera fermée avec comme parallèle la fusion pédagogique de l'école de Jugon et de celle de Dolo. Le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs, au vu des exigences des services de l'Education nationale, avait finalement opté pour cette solution de réorganisation, par 12 voix et 3 abstentions, dans sa séance du 12 février 1991.



Non au remblai, il faut un viaduc pour la déviation de la RN 176 !

En 1973, le trafic routier de la RN 176 est tel que durant les mois d'été, il n'est pratiquement plus possible de traverser la route nationale qui passe par le bourg de Jugon, l'actuelle rue de Penthièvre. De « La Tourelle » et parfois bien avant, jusqu'aux « Quatre Routes », ce n'est qu'un long cordon de voitures. Il est grand temps d'envisager la déviation de Jugon dont les études sont d'ailleurs bien lancées. Mais les propositions d'aménagement sont très loin de satisfaire les Jugonnais.

Deux tracés sont en compétition :

- celui correspondant grosso modo au tracé actuel, dit tracé n°1
- un tracé éloignant la déviation du bourg de Jugon pour traverser la vallée de l'Arguenon quelques centaines de mètres en aval, dit tracé n° 2.

Mais ce qui inquiète surtout les habitants de Jugon, c'est la volonté de l'Etat de construire un remblai pour permettre à la déviation de la RN 176 de franchir la rivière. Et l'une des premières décisions du Conseil municipal, prise à l'unanimité des 35 conseillers, le 14 avril 1973, est de faire réaliser par « l'Association bretonne de géographie appliquée », une étude sur les conséquences climatiques et hydrologiques de la construction d'un remblai sur l'Arguenon, juste en aval de la localité.

L'assemblée communale se prononcera à nouveau sur ce projet, dans sa séance du 26 octobre 1973,

Lors de cette réunion, elle prend les positions suivantes :

- par 25 voix pour, elle choisit le tracé n° 1 de la déviation alors que 4 voix se portent sur le tracé n°2
- par 27 voix, elle s'oppose à la réalisation d'un remblai et demande la construction d'un viaduc, 1 voix se déclarant en faveur du remblai et 1 bulletin nul.

Dans la même séance du 26 octobre 1973, le conseil municipal, par 28 voix et une voix contre demande aussi la réalisation d'un échangeur au croisement des Quatre Routes, s'opposant à l'aménagement d'un simple passage à niveau comme envisagé initialement.

Jugon-les Lacs devra encore patienter quelques années, durant lesquelles il faudra rappeler la position communale, avant de connaître une circulation plus calme dans son bourg principal. En effet, les travaux ne seront engagés que 6 ans plus tard et le viaduc, finalement retenu, ne sera ouvert à la circulation, sur une seule chaussée, qu'en 1981. La seconde chaussée du viaduc s'ouvrira en 1998 et la section à 4 voies entre la RN12 et Jugon-les-Lacs sera inaugurée le 28 juin 2000.



Quelques changements dans les services communaux

Le Fossoyeur :

Le 8 juin 1973, le conseil municipal de Jugon-les-Lacs décide la création d'un poste de fossoyeur municipal. Cette personne rémunérée par la commune, mais sur la base du prix du creusement des tombes versé directement par les familles à la Perception de Jugon-les-Lacs. Les personnes intéressées par cet emploi doivent se faire inscrire à la mairie avant le 8 juillet 1973.

Aucun candidat ne s'étant présenté, le 1er août 1973, le conseil municipal décide de faire paraître un nouvel article dans le bulletin municipal demandant aux personnes intéressées, de se faire connaître à la mairie avant le 31 août 1973. Pas plus de résultat, puisque le 13 septembre 1973, le conseil municipal charge le maire de contacter M. Alfred Le Hénaff, qui, en l'absence de fossoyeur sur Saint-Igneuc, avait accepté temporairement d'assurer ces fonctions. Probablement, pour rendre l'emploi plus attractif, le 30 novembre 1973, l'assemblée communale décide de créer rétroactivement, à compter du 1er février 1973, un emploi de fossoyeur qui sera rémunéré sur la base du tarif horaire du SMIC. Dans la même séance le CM fixe le tarif de creusement des fosses dans les cimetières de Jugon, Lescouët-Jugon et Saint-Igneuc, prévoyant une augmentation de la prestation.

Le transport des corps :

Le 1er août 1973, le Conseil municipal charge M. Fernand Hamon de contacter M. Gillet, ambulancier nouvellement arrivé sur Jugon-les-Lacs, afin de fixer un prix forfaitaire pour le transport des corps.

Les cantonniers :

Le 8 juin 1973, le conseil municipal de Jugon-les-Lacs, à l'unanimité, décide de confier au Service des Ponts et Chaussées la gestion de l'ensemble du personnel de la voirie de la commune de Jugon-les-Lacs. Désormais M. le Maire et M. Gilles Guéguen assureront seuls l'organisation et la surveillance du travail de M. Gouya et M. Beaurepaire, les cantonniers municipaux.

Les ordures ménagères :

L'enlèvement des ordures ménagères de la section de Saint-Igneuc est confié, par délibération du 8 mars 1974, à Arthur Gaultier, entrepreneur à Jugon-les-Lacs, pour un prix de l'heure de 29,40 francs.

Par même délibération, le service de répurgation, est réorganisé et il est décidé que désormais, Roger Santier, qui antérieurement enlevait les ordures ménagères de Jugon, enlèvera en plus les ordures ménagères de l'ancienne commune de Lescouët-Jugon. Le montant de l'indemnité d'enlèvement des ordures ménagères est fixé à 4 000 francs par an payable par moitié semestriellement.

Un coûteux projet d'assainissement en anciens francs !



En 1973 nous sommes encore loin de l'euro. La monnaie commune européenne ne sera décidée que 20 ans plus tard, par le traité de Maastricht (7 février 1992) entré en vigueur en 1993. Et « l'euro » avec une valeur de **6,55957 francs**, n'entrera en circulation que le 1^{er} janvier 2002, dans 11 pays de l'Union : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.

En revanche, en 1973, nombre de personnes continuent de se référer **aux anciens francs**, pourtant disparus depuis 13 ans. C'est en effet le 1^{er} janvier 1960 que « le nouveau franc » ou « franc lourd » est entré en vigueur, un nouveau franc valant 100 anciens francs.

Il est amusant, à ce propos de lire une délibération du Conseil municipal de Jugon-les-Lacs en date du 15 novembre 1974 approuvant la construction d'une station d'épuration et la réalisation des premières canalisations d'évacuation des eaux usées. L'étude de ce programme a été lancée dès le 4 mai 1973. Le rédacteur qui a porté ces décisions sur le registre des délibérations note que le coût de l'opération s'élève à « **220 000 millions d'anciens francs** » ! Bigre ! Il est si impressionné par le montant évalué par les services de l'Etat de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) qu'il se trompe en ajoutant trop de zéros : **220 millions d'anciens francs**, soit 2 200 000 nouveaux francs, c'est déjà largement suffisant ! Jugon, jusqu'à présent, n'avait jamais connu de projets aussi coûteux.

Enfin une vraie salle des fêtes pour Jugon-les-Lacs

Jugon, en 1973, ne dispose pas de salle des fêtes, Dolo et Lescouët-Jugon non plus. Saint-Igneuc a une petite salle construite par l'Association Catholique des Chefs de famille. Bien que privée, elle accueille beaucoup d'activités associatives et communales, mais s'avère insuffisante.

Cette situation a conduit **les quatre communes** à créer, dès 1968, un syndicat intercommunal pour la construction d'un foyer rural et d'une maison des jeunes à Jugon. Le bulletin d'informations communales de la commune de Jugon de janvier 1973 s'en fait l'écho en indiquant qu'un « *projet établi en accord avec les quatre communes membres du Syndicat vient d'être déposé en mairie. Le devis estimatif qui doit être soumis à l'approbation de l'assemblée se chiffre à 519 559,34 francs. Ce devis bien entendu ne concerne pas les frais d'aménagement du parking environnant, ni l'ameublement de la salle. Une subvention est accordée et le montant sera connu ultérieurement. Il est permis d'espérer qu'une aide supplémentaire pourra être obtenue en cas de fusion des communes intéressées* ».

Une fois la fusion prononcée, le nouveau conseil municipal de Jugon-les-Lacs s'empresse de reprendre le dossier sur les nouvelles bases, Dolo n'étant plus partie prenante. Dans sa séance du 4 mai 1973, il confirme la décision de construire le foyer rural. Le 1^{er} août 1973, par 16 voix contre 6, le projet de construc-

tion est approuvé pour un montant de travaux estimé à 690 000 francs avec une subvention de 95 000 francs. Les études complémentaires, les formalités administratives, les travaux et les aménagements extérieurs dureront deux ans.

La salle est inaugurée en grande pompe, le 4 octobre 1975, par le Président René Pléven, ancien Président du Conseil, ancien Garde des Sceaux, Président du Conseil Général des Côtes du Nord et Président du Conseil régional de Bretagne, en présence de très nombreuses personnalités dont le Préfet, le Sous-Préfet, le nouveau député de la circonscription, Charles Josselin, les sénateurs et les conseillers généraux de l'arrondissement, les maires des communes voisines et bien d'autres. Le tout accompagné d'un banquet ouvert à la population qui rassemble plus de 180 personnes.



Extrait du OUEST France du 04/10/1975

Acquisition école de voile



Le 13 avril 1973, le Conseil municipal de Jugon-les-Lacs, par 20 voix contre deux, décide de faire l'acquisition, pour la somme de 220 000 francs de l'école de voile située à l'emplacement du camping actuel, et propriété de la Fédération des œuvres Laïques.

Cet achat avait été précédé de plusieurs réunions de travail avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général des Côtes-du-Nord, la Caisse d'Allocations familiales et l'Association intercommunale des Logis de l'Argoat.

Différents travaux d'aménagement jugés immédiatement nécessaires seront très rapidement réalisés pour un montant d'environ 300 000 francs. Acquisition et travaux bénéficieront de subventions à hauteur de plus de 60 %.

Cet équipement deviendra le Centre de loisirs municipal avec un camping annexé. Il faudra encore attendre plusieurs années pour la réalisation de la piscine et l'aménagement du camping 4 étoiles que l'on connaît aujourd'hui. Néanmoins les prémices étaient là et seront confirmées par une délibération du conseil municipal du 12 juillet 1974, qui autorisera le maire à acheter la licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie vendue 4 000 francs, à Plédéliac, par Mme Daclin partant en retraite. La Commission départementale de transfert touristique des licences de débits de boissons donnera son accord et la licence sera exploitée par la commune au Centre de loisirs.

La Jugonnaise, précurseur de la fusion des communes

AU MILIEU DE SES DIFFICULTÉS

LA "JUGONNAISE" SE SOUVIENT QUE L'UNION FAIT LA FORCE

LA JUGONNAISE, l'une des vieilles sociétés sportives des Côtes-du-Nord, a connu bien des malheurs. Encore est-il heureux qu'après avoir fait des séjours éphémères en première division, d'où elle descendit, en particulier, l'an passé, elle se soit maintenue en deuxième cette année (8^e du groupe C). Des malheurs de toutes sortes, oui... ces temps derniers surtout.

D'abord, la Jugonnaise manquait d'éléments à une époque où se multipliaient les clubs de football dans l'alentour. Cela se conçoit d'autant plus que Jugon la coquette, pour

♦ La Jugonnaise espère retrouver tous ses blessés la saison prochaine, y compris l'excellent Pierrick Sevin. Par contre elle devra sans doute se priver des services du bon gardien Fromont promis...au service militaire.

aussi accueillante qu'elle soit, ne compte pas beaucoup plus de 400 habitants. Par surcroît, à la suite

d'une réforme de structure (?) datant de trois ans, il ne lui restait qu'un très petit nombre de dirigeants actifs.

Peu de joueurs, peu de dirigeants, on ne saurait imaginer pire situation pour un club. De plus grands et de plus hupés que celui-ci en ont fait l'expérience.

Si, encore, la Jugonnaise, qui s'était honorablement comportée au début de cette saison avait pu utiliser tout son petit effectif ! Hélas ! Elle perdit soudain, après les matches « aller »... huit titulaires de l'équipe première : Pierrick Savin, le capitaine et meilleur joueur ; Ro-

land Leclerc, victime de deux fractures du bras ; Alain Besnard, Serge Gabillard, Michel Savin, Margely, Gérard Denat et Gérard Rautet, pour des motifs divers.

Gérard Dumaine, Daniel Hamon, Roland Gauthier et le gardien Maurice Fromont devaient être, à leur tour, indisponibles pour quelques dimanches.

Comptez et vous verrez que cela fait plus d'une équipe entière immobilisée.

Dès lors, les défaites tournèrent aux catastrophes. Lorsque Michel Guitton, le nouveau capitaine, étreint ses galons contre Pommeret, ce

fut un... 8-0 ; une autre fois, à Plouguenast, plus grave encore : 10-1 !

Or, chose curieuse, malgré de si grandes déroutes la Jugonnaise s'attribua le même nombre de points dans la deuxième partie de championnat que dans la première. Et, d'une façon une moins étonnante, elle tint en échec La Chêze, deuxième du groupe, qui l'avait écrasée à l'aller (7-0).

Cela tient à deux faits qu'il faut tout de même souligner : l'énorme courage des jeunes remplaçants avec leur volonté de ne pas faire suivre une chute en 2^e série d'une descente en 3^e, et la différence de valeur qui creusait un large fossé entre le peloton de tête du Groupe C et son suivant. On constate, en effet, que si le champion, Hillion, totalise 8 pts de plus que le second, le septième précède de 5 pts la Jugonnaise qui, elle-même, laisse le dernier... à dix longueurs.

Ainsi, tant bien que mal, étréillée par les plus forts à l'exception de La Chêze, mais gardant à sa portée les plus faibles, la petite équipe de Jugon put se maintenir.

UN COMITÉ BIEN CHARPENTE

Le malheur fait réfléchir. Conscients des ressources morales dont leurs « jeune et noir » de secours faisaient preuve, les dirigeants se mirent à leur tour à l'ouvrage sur l'initiative de quelques-uns, en particulier, de M. Jean Kowtun, un homme qui dirige un club alsacien et dont le fils, Denis, n'avait cessé de manifester le plus grand dévouement pour la Jugonnaise. Il leur apparut clairement que, pour subsister leur société ne disposait pas d'un nombre suffisant de supporters... et de joueurs ; de jeunes joueurs surtout.

C'est ainsi que naquit l'idée d'une union des trois communes voisines : Jugon, Saint-Igneuc et Le Lescouët, toutes de la même importance. Il s'ensuivit normalement la constitution d'un comité élargi — un vrai comité cette fois — avec des personnalités appartenant à chaque ville.

Les dirigeants

Président d'honneur : M. Fernand Hamon.
Président : M. Kowtun J.
Vice-présidents : MM. Maurice Hamon, J. Besnard et P. Hervé.
Secrétaire : M. Y. Guéguen ; adjoint : M. Aaoutin.
Trésorier : M. Marchand ; adjoint : M. D. Kowtun.
Comité : MM. Bertrand (jeunes équipes), Besnard et Gabillard (réserve), Suard, Le Hérisse, Fromont, J. et A. Guérin, P. Salau, P. Savin, Baudet, J. Hamon, Orioux, Diridollou, Lefeuvre.

L'équipe première

On comprendra, en lisant le texte, que la Jugonnaise ait utilisé un grand nombre de joueurs en équipe première. Il va de soi que tous méritent la citation : Maurice Fromont, R. Gauthier, Quillien, P. Savin, D. Hamon, G. Dumaine, A. Besnard, J.-P. Besnard, Michel Fromont, P. Fromont, M. Savin, Y. Richard, J.-P. Le Hardy, M. Thépault, S. Gabillard, P.-Cl. Bertheleu, G. Denot, G. Rautet, J.-Cl. Margely, D. Lebréton, F. Carientan, D. Kowtun, R. Leclerc, M. Guitton.

Ces dispositions nouvelles sont d'autant plus intéressantes qu'elles permettent d'en arriver enfin, à la politique des jeunes préconisée par M. Kowtun. Ce dernier se montre ferme, d'autre part, dans ses propos comme dans ses intentions : « J'ai accepté la présidence à condition que l'on me soutienne, sinon... »

Au surplus l'équipe dirigeante n'entend pas fermer ses portes ; au contraire, chacun affirme que celles-ci restent ouvertes à tous ceux qui, dans le passé, ont aimé la Jugonnaise et travaillé pour elle.

Première onsequence inattendue de l'élan réformateur, premier indice d'encouragement, on ne vit jamais tant de joueurs rassemblés à Landehen pour le dernier match de la saison et, pour une fois, la « réserve » put se présenter au complet !

Il me semble sans qu'il soit opportun d'approfondir — que j'assiste tout bonnement et par hasard au dénouement d'une de ces crises dont aucune histoire d'associations humaines n'est exempte.

Papa Adam, le vieux supporter du club (72 ans) en a vu bien d'autres ! Il a son idée depuis longtemps sur ces brouilleries qui passent et s'oublent dans la vie d'un homme. Et cela le fait rire à la santé de tout ce qui est basé de tout ce qui est hon avec la longue jeunesse de son âge.

P. CHABLE.



LA JUGONNAISE. — De gauche à droite : MM. Besnard, Kowtun, Fernand Hamon, Gabillard, Adam, Maurice Hamon, Guitton (capitaine) et notre correspondant, M. Bizet. (Photo Louis Couvert)

Extrait du Télégramme de juillet 1970



Entourés des Présidents successifs Jean KOWTUN (à gauche) et Gustave ROUXEL (à droite)

Au 1er rang de gauche à droite : Yves RICHARD, xxx, Pierrick SAVIN le capitaine, Michel SANTIER, joueur de très haut niveau, 15 fois sélectionné équipe de France amateur et entraîneur de plusieurs grandes équipes. Gérard BESNOUX, Jean-Luc LABBE

Au 2^{ème} rang, de gauche à droite : Michel FROMONT, Roland LECLERC, Daniel Benoit, Daniel HAMON, Michel GUITTON, René ROBERT

A la Jugonnaise : d'une saison à l'autre

Abordant la saison dernière avec sérénité, puisqu'elle évoluait l'année précédente à l'échelon supérieur et qu'elle possédait un effectif assez important, « LA JUGONNAISE » n'en a pas moins connu certaines péripéties.

Le début de saison ne fut pas très facile, car les joueurs ne connaissaient pas une très bonne condition physique. Mais après quelques rencontres l'équipe semblait sur la bonne voie.

Connaisant certains succès prometteurs en championnat, l'équipe volait de victoire en victoire en coupe du Conseil Général.

Malheureusement, vers la moitié de la saison, on devait enregistrer le retrait de certains joueurs pour des causes diverses : blessures, maladies, départs au service militaire. De ce fait, l'équipe n'avait pas de difficultés d'effectifs, mais l'incorporation de nouveaux joueurs, très méritants et très doués certes, mais insuffisamment épaulés par des éléments chevronnés, devait à certains moments poser des problèmes.

La Jugonnaise connaissait donc une seconde moitié de championnat assez laborieuse, mais ce qui est admirable, c'est que l'on retrouvait toujours une équipe de camarades, constamment unis dans l'effort, malgré certaines défaites assez lourdes.

Libérés à présent du championnat, les joueurs s'emploient à préparer les tournois de sixte avant d'aborder en pleine forme la prochaine saison. Décidés à mettre tout en œuvre pour gagner quelques coupes, ils donnent rendez-vous à tous leurs supporters sur les divers terrains de la région.

Après avoir survolé la saison sur le plan purement sportif, voyons quels sont les changements qui ont pu survenir dans son organisation.

L'équipe de football est désormais celle des trois communes sœurs que sont Saint-Igneuc, Lescouët et Jugon. Les joueurs proviennent d'ailleurs presque exclusivement de ces trois cités et un groupe de dirigeants a été constitué dans chacune d'elles. L'entente est vraiment parfaite entre tous les joueurs et dirigeants de ces diverses communes et cette union en dit long sur les possibilités d'avenir.

Notre rêve aujourd'hui est de créer, en plus des équipes déjà existantes, une formation de jeunes (de cadets par exemple) afin que tout le monde puisse trouver une place au sein de la Jugonnaise.

Extrait du bulletin paroissial de Jugon de l'été 1970, écrit par Pierrick SAVIN, le grand joueur de « La Jugonnaise »

Pourquoi la Rosargue de Jugon -les-Lacs ?



L'Arguenon est un ruisseau qui dégringole de sa colline pour venir sauter les « guédennes » sur les rochers du Gouray. Alors, il joue au torrent... il gronde... il éclabousse... « mais dans le fond c'est un bon petit ruisseau » disent les troupeaux qui s'y vont désaltérer.

Il batifole un peu dans notre vallonneuse région ; se fait plus important pour entrer dans Plénée où il ajoute à son carnet de bal « la kérouzée », « la périgourdine » et « le sacristain » ... et joyeux il s'en va, caracolant jusqu'à Jugon.

Mais est-ce vraiment le hasard qui le conduit chez nous ? Il m'est permis d'en douter.

En effet l'Arguenon aurait confié à un roseau de mes amis qui s'étonnait d'un tel voyage : « Pourquoi ai-je quitté ma colline si ce n'est pour me rendre à Jugon ? » *(En quelques sorte, voir Jugon et mourir)*

Quoi qu'il en soit l'Arguenon a bien raison de passer par notre petite ville. Il y fait la connaissance d'une charmante rivière qui nous vient de Langourla : c'est la Rosette

On la soupçonne parfois de serpenter notre campagne jusqu'à Jugon dans le seul but d'y rencontrer l'Arguenon. Rêve-t-elle vraiment à lui en flânant dans les bois de Broons ? Je ne saurai vous le dire.

Ce qui est certain, c'est que, à la sortie de notre cité, via Plancoët et la baie du Guildo, la Rosette et l'Arguenon se fondent dans une seule rivière. *(qui aurait pu s'appeler la Rosargue)*. Et ensemble ils s'en vont dansant « les avant-deux » et le « bal de Jugon ».



Nous pourrions nous demander pourquoi la Rosette a tenu à rencontrer l'Arguenon à Jugon-les-Lacs. Pour une fois, admettons le, le hasard. Un hasard qui fait bien les choses tout de même :

« Rosette et Arguenon
Se marient à Jugon.

On s'en souviendra !

Jugon ! Petite ville dont la renommée n'est plus à faire : « Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon », n'est-il point vrai ?

La Rosette, l'Arguenon, deux modestes, mais charmantes rivières pleines d'entrain et de constance... Y avait-il meilleur symbole pour notre groupe ?

S. O. 1975

« Pour ceux qui ne sont pas experts en danses bretonnes, les guédennes du Gouray, la kérouzée, la périgourdine, le sacristain, les avant-deux de Jugon et le bal de Jugon sont des danses de notre région. La kérouzée, la périgourdine et le sacristain, oubliées, ont été retrouvées au début des années 1970 par des membres de la Rosargue, auprès d'un habitant de Plénée, Arsène Le Collinet. Consolidées, elles ont été mises au répertoire de la Rosargue. La kérouzée a même été retenue par la confédération Kendal'ch comme danse imposée au concours de danses bretonnes d'août 1977 à Guingamp. Le nom de la Kérouzée sera choisi par Daniel Thénadet pour le café-concert qu'il ouvrira à Jugon en lieu et place du café des sports, fin des années 1970-début 1980 »

CALENDRIER DES ACTIVITES ESTIVALES 1973

1er JUILLET : Fête annuelle de DOLO (course cycliste)

8 JUILLET : Fêtes des fleurs de JUGON-LES-LACS (défilés de chars fleuris et de groupes folkloriques)

14 JUILLET : Tournoi de Tennis (terrains de Jugon-les-lacs),

Concours de pétanque au terrain de sports,

En soirée, bal à Lescouët-Jugon.

15 JUILLET : Tournoi de football (terrain de Jugon-les-Lacs)

Finale du tournoi de tennis

En soirée : représentation donnée par La Rosargue : danses

22 JUILLET : Fête des Chasseurs de Saint-Igneuc et Plédéliac (à Plédéliac)

29 JUILLET : Kermesse de Saint-Igneuc

2 AOÛT : Concours de pétanque au terrain des sports de Jugon-les-Lacs

4 AOÛT : Représentation donnée par « La Rosargue » (danses). EN SOIRÉE.

5 AOÛT : TOURNOI de football (terrain de Jugon-les-Lacs)

TOURNOI de Volley-ball à Jugon-les-Lacs



Dimanche 12 AOÛT : Fête annuelle de JUGON

Le matin, à 9 h, Concours amical de Ball-Trap
A 15 heures, sur le magnifique plan d'eau du Lac

CATCH sur L'EAU

Grand match à quatre : Les Celtes Bretons c/ Dave Larsen et Daniel Noced

Petit Prince c/ Jacky Richard - Paco Ramirez c/ Kamikase

Claude Ollivro, le géant breton c/ Robert Durantou, l'irascible playboy international

Le soir, en salle, Bal avec Jacky Vallone

14 AOÛT : Concours de pêche dans le lac n°1 de Jugon-les-Lacs

Du 12 au 15 AOÛT : Tournoi de tennis

Finale le 15 août

19 AOÛT : Fête annuelle de SAINT-IGNEUC (course cycliste)

Grand prix cycliste de l'Arguenon (circuit de 2,5 kms),

course cadets à 13h30 et course amateurs à 15h30

En soirée, grand bal avec Georges PASCAL

26 AOÛT : Fête annuelle de LESCOUËT-JUGON

A 15 heures : 9^{ème} CIRCUIT DE LA VALLEE VERTE

critérium cycliste international avec les meilleurs grimpeurs du Tour de France, dont : DELISLE, ZOETEMELK, FUENTE, OVION, MARTINEZ, AIMAR, VAN IMPE, MARTIN, GENTY, BOULOUX, ROUXEL, BOISHARDY, BOTHOREL, LE GUILLOUX, NOGUES, LARGEAU, ROQUES, SANQUER, DUCREUX, MINTKEWITZ, PINGEON, GENESTE, BELLONE ...

Des démarches sont en cours en vue d'obtenir la participation de Raymond POULIDOR

En soirée, salle cirée, grand bal avec " LES MARYLAND'S "

Dimanche 8 juillet

à JUGON FETE DES FLEURS

AVEC LE CONCOURS DES GILLES DE BELGIQUE ET DU BAGAD DE LANN-BIHOÛÉ

A 14 h 30 :

CORSO FLEURI

A TRAVERS LA VILLE

8 CHARS FLEURIS ET LA SOCIÉTÉ DE GILLES de Morlanwelz-Mariemont (Belgique) en tenue d'apparat
LE BAGAD DE LANN-BIHOÛÉ
LA KEVRENN DE LAMBALLE
LE BAGAD SAIN-KADOCK
LA FANFARE JACQUES-CARTIER
LE CERCLE AN TRISKELL, LA ROSARGUE

A 15 h 30 :

FESTIVAL FOLKLORIQUE SUR LES BORDS DU LAC

ÉVOLUTIONS DES GILLES ET DU BAGAD DE LANN-BIHOÛÉ
Musique et danses par les groupes folkloriques
Exposition des chars - Grande fête villageoise

ITINÉRAIRE DU DÉFILÉ

Place de la Mairie (lieu de rassemblement et de départ),
rue du Poir, La Chaussée, route nationale, rue de l'Est-d'O,
rue des Farges, route de Négar, parc des sports.



A 21 heures :

FÊTE DE NUIT

SUR LES BORDS DU LAC

DÉFILÉ-PRÉSENTATION DES CHARS ILLUMINÉS
SOIRÉE DE HAUTE AMBIANCE
AVEC LES GILLES
LE BAGAD DE LANN-BIHOÛÉ
LE BAGAD ET CERCLE DE SAINT-CAST
LE CERCLE « AN TRISKELL »
ET LA ROSARGUE

BAL BRETON

Le samedi 7, à partir de 20 h 30 :

DÉFILÉ DANSANT

DE 60 GILLES

en première tenue - Entrée libre

Lescouët-Jugon (22)

POULIDOR

27/08/1973

Toutes catégories. — 1. POULIDOR
les 90 km en 2 h. 26' 36"; 2. Martin;
3. Botherel; 4. Martinez; 5. Hézard;
6. Bellone; 7. Van Impe; 8. Meunier;
9. Largeau; 10. Ovion; 11. Genty 12.
Nogues; 13. Boishardy; 14. Guillemot;
15. Mintkewicz; 16. Wright; 17. San-
quer; 18. Aimar; 19. Bouloux; 20. Ber-
land.